



Septembre 2019

Inform. Mobiliser pour résister. Revendiquer et reconquérir

ABANDON DES AGENCES COMPTABLES

Le ministre a annoncé la "suspension" du dispositif d'agences comptables. Les raisons invoquées quant à ce revirement seraient les suivantes :

✗ le très faible nombre de projets initiés et donc peu significatifs (seuls 3 projets étaient en cours : région Pays de Loire, ville de Hyères-83 et d'Issy-les-Moulineaux-92) pour une expérimentation qui se voulait d'ampleur. Pourtant, les Ministre et DGFIP n'avaient pas lésiné sur les moyens pour vendre leur projet, allant même jusqu'à proposer une sorte de campagne promotionnelle qualifiée d'abjecte par FO,



✗ l'inquiétude des agents et des comptables, bien légitime compte tenu du déplacement d'office envisagé des agents concernés mais également du dispositif technique qui bafoue le principe de la séparation de l'ordonnateur et du comptable. Précisons cependant que si le DGFIP annonce une simple suspension, le Ministre indiquait dès le 17/9 dans la gazette des communes avoir : "écouté la concertation lancée il y a quelques mois avec les élus locaux : ils sont opposés aux agences comptables notamment parce que l'Etat leur faisait prendre en charge une partie des agents. On ne mettra donc pas en place l'agence comptable". FO DGFIP se félicite que le droit et la raison aient visiblement fini par prévaloir, crets sous la pression mais plutôt que de parler de suspension, le DGFIP devrait donc annoncer l'arrêt pur et simple du dispositif !

LA PRESSE ET LA DGFIP : C'EST GONFLÉ !

On le sait, tout est fait à Nantes comme ailleurs, pour décourager les usagers de se déplacer au guichet. « Dégonfler le nombre de personnes qui se déplacent » le dit en termes empreints de poésie la DRFiP44 lors d'un [récent et nouvel entretien avec la presse locale](#). ... Et pourtant ils sont là !! Et pour ceux qui souhaiteraient demander un RDV, il leur faut prendre leur mal en patience quand il y a un mois d'attente.

La directrice a cependant (enfin!) reconnu que « beaucoup de gens se sont déplacés dans les services » cette première année du PAS. Par contre, elle est beaucoup plus optimiste que nos collègues des SIP quand elle affirme que le PAS « devrait simplifier les choses à l'avenir. » D'après les fiscalistes, début 2020, la période devrait être compliquée et verra, selon eux, de nouveau les usagers se déplacer en nombre... Les difficultés liées au PAS sont réelles. Elles le seront encore longtemps semble-t-il.

Exemple : pour ceux qui demanderaient actuellement un remboursement anticipé pour une naissance début 2019, ils se le verraient refuser. Trop tard pour l'administration ! Pas facile à admettre ! Sans parler de ceux qui n'ont pas encore compris le fonctionnement des acomptes et de ceux qui les ont supprimés à tort. Ça augure encore de « beaux » jours aux fiscalistes de la DGFIP qui sont unanimes à témoigner que la technicité avec le PAS est telle, qu'elle multiplie par 3 au moins le délai pour

instruire une réponse...

Autre exemple : la disparition de la taxe d'habitation, citée systématiquement par la Direction face à la presse. Elle n'est d'une part, à ce jour, pas supprimée pour tout le monde ! De plus elle omet de préciser que pour les TH secondaires et locaux vacants il reste nécessaire de l'établir

La directrice semble par ailleurs oublier que l'accueil à la DGFIP, ce n'est pas que l'accueil physique. N'oublions pas, et FO le répète régulièrement à la direction, que les usagers lorsqu'ils ne parviennent pas à obtenir une réponse, vont tenter d'y parvenir par tous les canaux (Accueil, APRDV, Balf, E-contact, Téléphone et enfin courrier). Il faut alors répondre aux courriers, courriels et appels : concernant ces derniers, rappelons aussi que les agents en SIP se sont vus chargés du renfort de l'assistance nationale PAS. Or des emplois ont été supprimés dans ces services lors de la mise en place des plate-forme.

Et pour finir sur ce sujet, le ministre vient de se féliciter d'avoir récupéré 2 milliards de recettes supplémentaires grâce au PAS. Ce chiffre intègre-t-il les remboursements de début d'année faits directement sur les comptes bancaires des contribuables ... et les prélèvements en surplus qui seront remboursés en août 2020 ? C'est un constat : Bercy communique tous azimuts pour éteindre le feu, repoussant à 8 mois son projet : 8 mois cela nous mène à mai 2020 ... après les élections municipales alors ? Décidément tout n'est plus que stratège : c'est pour cela qu'il faut continuer à se battre jusqu'au retrait du plan Darmanin !

RÉUNION AVEC LE PRÉFET = LIMINAIRE FO

FO organisation syndicale indépendante, tient à réaffirmer que sa participation ne saurait être interprétée comme une forme de cogestion ou de co-construction des projets de réforme, ni, a fortiori, une quelconque caution à leur contenu.

Nous réitérons notre demande exigeante d'un débat de fond sur les missions de Service public, leurs organisations et l'adéquation nécessaire des moyens à mettre en œuvre et non sur une vision comptable des effectifs. Comment oser prétendre « rendre le service public au plus près de l'usager » alors que cette réforme territoriale et la loi Darmanin-Dussopt se traduisent par des dizaines de milliers de suppressions de postes et des centaines de fermetures de services ?

Nous rappelons notre vision du modèle social basé sur l'égalité des droits et d'accès aux services publics nécessitant une organisation cohérente sur l'ensemble du territoire national, et donc sur l'ensemble des 5 départements des Pays de la Loire. Nous réaffirmons notre attachement à un service public républicain, le même pour tous et accessible à tous sur l'ensemble du territoire. (...)



Enfin, votre calendrier exige d'aller vite. Au-delà des questions de fond, vous ne pouvez ignorer l'angoisse et le mal être que cela génère chez les agents. C'est pourquoi nous attendons de votre part de la transparence. (...)